



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Un dispositif de santé publique peut et doit être mis en place autour de l'ancienne usine d'amiante d'Aulnay-sous-Bois (CMMP)**

Le rapport d'étude de faisabilité de la mise en place d'un dispositif de santé publique autour de l'ancienne usine de broyage d'amiante CMMP d'Aulnay-sous-Bois, élaboré par le Groupement Scientifique GISCOP 93, a été présenté le 8 février 2013 au siège de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à Bobigny. Les représentants des associations, du comité de pilotage de la ville d'Aulnay et du service pneumologie de l'hôpital Robert Ballanger, présents, et les autorités, ont été unanimes à saluer la qualité de cette étude, première du genre, à portée nationale, voire internationale.

Ce rapport démontre qu'il est possible de retrouver les cohortes de personnes ayant pu être contaminées par les poussières d'amiante dues à l'exploitation de cette usine implantée en plein centre ville durant des décennies (pages 130 à 139 du rapport). C'est indispensable pour qu'elles puissent bénéficier d'un suivi médical et pour que les malades et les familles de personnes décédées puissent faire valoir leurs droits. Il est important de rendre enfin visible les conséquences de cette véritable catastrophe sanitaire pouvant, par ailleurs, faire école pour d'autres sites industriels semblables en France.

Les présents à cette réunion sont tombés d'accord également sur la priorité à donner à la recherche des personnes à partir des registres des élèves des 3 écoles voisines de l'usine particulièrement exposées par leur proximité et la circulation des camions transportant l'amiante sur le chemin des écoles (pages 62 à 67).

L'étude a évalué la zone de dispersions des poussières d'amiante. Elle a géo-localisé les pathologies recueillies depuis 13 ans par les associations qui ont recensé plus de 100 cas (pages 24 à 29). Elle souligne également les répercussions de la co-exposition et l'effet multiplicateur de l'amiante, du zircon (radioactif) et de la silice, déclenchant outre les maladies classiques de l'exposition à l'amiante (asbestose, plaques pleurales, cancers du poumon ou de la plèvre), d'autres pathologies (cancers des ovaires, du larynx, du pharynx, silicose, voire d'autres atteintes tumorales en lien avec la radioactivité).

Les auteurs de ce communiqué demanderont audience à Monsieur Évin et à Madame la Ministre de la Santé afin que soit mis en place dans les plus brefs délais, un dispositif de recherche active et d'accueil pluridisciplinaire capable d'assurer le suivi post-exposition des populations concernées et la recherche des malades, selon les préconisations de l'étude (pages 113 à 125). Ce dispositif devra prendre en compte la place spécifique d'Aulnay et de Sevran comme épicerie de l'exposition liée à l'ex-usine d'amiante d'Aulnay-sous-Bois.

Compte tenu de son intérêt général et par souci de transparence vis-à-vis des habitants d'Aulnay, les soussignés demandent à l'ARS de mettre immédiatement en ligne l'étude sur Internet, comme l'a fait l'InVs pour le rapport de la CIRE.

Aulnay, le 25 février 2013

Docteur Marc Mathieu, service pneumologie hôpital Robert Ballanger

Docteur Maurice Allouch, directeur du Comité de pilotage de la ville d'Aulnay (01 48 79 18 31)

Collectif des riverains et victimes du CMMP : Gérard Voide (01 48 53 31 45)

Ban Asbestos France : Annie Thébaud-Mony (06 76 41 83 46)

Addeva 93 : Alain Bobbio (06 89 36 09 55)

Aulnay Environnement : Robert Halifax (01 48 68 43 34)

Monsieur Gérard Ségura, Maire d'Aulnay-sous-bois (01 48 79 44 22)

Madame Evelyne Demonceaux, Adjointe à la santé, membre du Comité de pilotage